

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL****DU 14 juin 2022**

A 20 h 00, la Présidente, Madame Anja SKRIVERVIK, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

**1. APPEL**

50 membres sont présents sur 64, 10 sont excusés.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Mesdames URFER Marion et URFER Séverine et Messieurs DUCOMMUN Mikaël, FAVRE Björn, LEUBA Alexis, LEUBA Paul, FAVRE Leif, NITHARD Joël et URFER Pierre-Alain prêtent serment devant l'assemblée.

**4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2022 SUR LA GESTION ET LES COMPTES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2021 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole ; il donne toutes les précisions sur les comptes de l'exercice 2021 en énumérant les points des dépenses et des revenus. En conclusion les comptes présentent un excédent des produits de CHF 8'488.59.

Lecture du rapport par Monsieur Etienne MAYOR, rapporteur de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas d'intervention l'assemblée est invitée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 approuve les comptes de la commune de Champvent pour l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés avec un excédent de produits de CHF 8'488.59, à l'unanimité.

Article 2 accepte d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 1/2022 est approuvé tel que présenté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2022 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Explications de Monsieur PONCET Olivier, quant aux raisons pour lesquelles le point d'impôt peut être maintenu au taux fixe de 70 points pour l'année 2023.

Madame BURRI Céline demande des précisions pour l'article 4 dudit préavis sur lequel figure des points au lieu de chiffres. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'un oubli.

Monsieur PONCET Olivier prend la parole et précise que pour l'article 4, il s'agit, d'un taux usuel utilisé à l'Office des poursuites et que la présence des points relève d'un oubli.

Lecture du rapport par Monsieur MAYOR Etienne, rapporteur de la commission de gestion.

La Présidente invite l'assemblée à voter le préavis municipal n° 2/2022 tel que présenté par la Municipalité.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, tel que présenté, conformément au projet annexé au présent préavis à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 2/2022 est approuvé tel que présenté à l'unanimité. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

## **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2022 CONCERNANT LA REVISION DU PACOM ET SON REGLEMENT COMMUNAL- RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC- DEBAT ET DECISION**

Monsieur URFER Cyril prend la parole et donne des précisions quant au PACOM : il a été nécessaire de faire cette révision pour plusieurs raisons :

- ✓ Respecter le Plan Directeur Cantonal
- ✓ Harmoniser les règlements de la police des constructions des trois anciennes communes
- ✓ Se mettre en conformité avec la LAT fédérale, acceptée par 65% des résidents suisses et 56% des vaudois

Pour rappel, la Loi sur l'Aménagement du Territoire a pour buts principaux :

- ✓ Redimensionner les zones à bâtir et les limiter aux besoins prévisibles de la population pour les 15 prochaines années
- ✓ Planifier l'habitat en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics et différents autres services
- ✓ Orienter l'urbanisation vers l'intérieur des agglomérations
- ✓ Ménager dans les milieux bâtis des aires de verdure et arborisées
- ✓ Assurer la disponibilité des terrains à bâtir et veiller à ce que les surfaces d'assolement soient classées en zones agricoles afin de garantir des sources d'approvisionnement suffisant pour notre pays

Le travail a été effectué en collaboration avec le bureau JAQUIER-POINTET à Yverdon pour l'établissement du Plan Général d'Affectation (PGA) entretemps renommé : Plan d'Affectation communal, abrégé PACom et que le Conseil doit accepter ce soir.

Le projet définitif a été mis à l'enquête publique en septembre 2021. Une séance d'information publique a été organisée simultanément.

Par suite de la mise à l'enquête, la commune a reçu 10 oppositions valables. Il n'y a eu aucune opposition refusée pour des vices de formes ou hors délai. Une délégation de la municipalité accompagnée du mandataire a reçu tous les opposants individuellement pour une séance de conciliation. A la suite de ces séances, 3 oppositions ont été retirées.

La municipalité a ensuite décidé de modifier certaines parcelles, ce qui a eu pour incidence de faire une enquête complémentaire. Les services cantonaux ont accepté les modifications proposées. Une 4<sup>ème</sup> opposition a été retirée à la suite de cette démarche.

Monsieur URFER Cyril propose de montrer par des slides les éléments du préavis que chacun aura pris soin de lire à domicile.

- ✓ Le premier élément est le plan au 1/2000<sup>ème</sup>. Il s'agit du plan récapitulatif des trois villages. Des limites d'aires forestières doivent être indiquées dans le périmètre du château et ce travail a été fait en 2018 avec l'inspecteur forestier.

- ✓ Une seconde carte montre l'ensemble de la commune et notamment les limites de l'espace réservé aux eaux.
- ✓ Un plan fixant la limite des constructions des trois parcelles pour lesquelles une enquête complémentaire a eu lieu est ensuite montré.
- ✓ Un nouveau plan est présenté fixant la limite des constructions. Il délimite le front d'implantation obligatoire des habitations.
- ✓ Un nouveau slide présente la nature des modifications en lien avec les oppositions reçues :
  - Zone 13 : Famille Lehmann : une zone village est transformée en zone verte.
  - Zone 30 : Famille Chapuis, parcelle près de l'église : les zones intermédiaires n'existent plus, il s'agissait d'une spécificité vaudoise. Lesdites zones doivent revenir à leur affectation précédente (avant la dénomination de zone intermédiaire). Elle avait été passée en zone verte par la commune et suite à la réaction du propriétaire, la décision a été prise de la remettre en zone agricole vu que cela ne changeait rien à la réserve des zones à bâtir.
  - Zone 38 : elle traverse la parcelle 83 ; c'est une parcelle en zone village mise en zone verte au milieu d'un territoire bâti. Il fallait dans le cadre de la LAT implanter des zones de verdure dans le patrimoine bâti, et cette zone s'y prêtait bien.
  - Zone 35 : Famille Solive : une zone village devient zone verte. Le plan fixant la limite des constructions ne permet plus de constructions intéressantes sur cette parcelle. L'affectation en zone verte est rationnelle.
  - Zone 42 à Villars-sous-Champvent : parcelle en zone village passée en zone agricole. Par suite de l'enquête complémentaire, il a été proposé de remettre un bout en zone verte.

Il s'agit là des oppositions qui n'ont pas été retirées par les propriétaires.

Madame BURGAT Nadia demande pourquoi sa parcelle, numéro 7 est en rouge. Monsieur URFER Cyril précise que ce terrain est passé de zone village à zone d'habitation de très faible densité (ancienne zone villa).

Monsieur THONNEY Raphaël demande une précision quant au préavis. Il souhaite savoir quelles sont les parcelles qui sont concernées par le délai de construire à 8 ans. Monsieur URFER Cyril précise que 4 desdites parcelles sont déjà construites. La dernière se situe à Essert, à côté du self et appartient à Monsieur LEUENBERGER Christian.

Le règlement de la Police des constructions ne sera pas lu en détail puisque chacun a pu en prendre connaissance à la maison. Monsieur URFER Cyril se tient à disposition s'il y a des questions.

La présidente, Madame SKRIVERVIK Anja, précise qu'elle procédera à une modification de l'ordre des différents points du préavis afin de respecter la logique de réflexion.

Lecture du rapport par Monsieur PAILLARD Christophe, rapporteur de la commission ad hoc.

Comme il n'y a plus de questions, la Présidente invite l'assemblée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'adopter les réponses aux oppositions formulées par la Municipalité et de lever les oppositions maintenues à l'unanimité moins 1 abstention.
2. D'adopter le plan d'affectation communal à l'unanimité moins 2 abstentions.
3. D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions. Le préavis est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.
4. D'adopter le Plan fixant la limite des constructions ; à l'unanimité.
5. D'adopter la délimitation de l'aire forestière ; à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil général suit le rapport de la Commission ad hoc et accepte le Préavis Municipal n° 3/2022 tel que présenté à l'unanimité.

L'approbation de Département des institutions et du territoire est réservée.

Madame SKRIVERVIK remercie chaleureusement les membres de la Municipalité et spécialement Monsieur URFER Cyril pour l'excellent travail fourni ces dernières années pour ce dossier. Elle remercie également la commission ad hoc qui a œuvré pour ce dossier. Les membres du Conseil applaudissent Monsieur URFER Cyril. Ce dernier prend la parole afin de remercier la population de CHAMPVENT pour sa participation bienveillante au processus d'élaboration de ce PACom. Les discussions, même avec les propriétaires lésés, ont toujours été très courtoises et sans animosité superflue.

## 7. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL

Après 17 ans de bons et loyaux services, Madame SKRIVERVIK Anja a décidé de ne pas se représenter. Elle annonce la candidature officielle de l'actuel vice-président, Monsieur CLEMENT Sacha. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur CLEMENT Sacha est tacitement élu sous les applaudissements de l'assemblée à partir du 1er juin.

Monsieur GERBEX Julien se présente en tant que vice-président et il est élu tacitement à nouveau sous les applaudissements de l'assemblée.

Messieurs STUTZ Samuel et THONNEY Raphael deviennent scrutateurs titulaires.

Mesdames BURGAT Nadia et GLAUSER Sabine sont élues tacitement en tant que suppléantes.

## **8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION**

Monsieur MAYOR Etienne quitte sa charge de Président. Monsieur RICHARD Sébastien ayant démissionné, il manque deux membres.

Monsieur BAER Jean-Max devient Président. Monsieur LEUEUBERGER Christian reste membre. Madame GLAUSER Sabine devient membre également et Monsieur GENOUD Stéphane devient suppléant.

L'assemblée applaudit cette double nomination.

## **9. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL**

Madame Anja SKRIVERVIK n'a pas de commentaires particuliers.

Elle remercie chacun pour sa contribution quotidienne au bon fonctionnement de la commune, les membres du Conseil, de la Municipalité et tous les membres de la commune également.

Madame Anja SKRIVERVIK remercie également toutes les commissions ainsi que les scrutateurs qui ont toujours œuvrés avec diligence.

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Madame PINARD Eliane informe l'assemblée de l'engagement de la nouvelle garde forestière. Celle-ci travaillera 1 mois avec le futur retraité Monsieur CHAPUISOT Jean-Pierre afin qu'il puisse lui passer le flambeau. La salle villageoise de Villars-sous-Champvent est réquisitionnée par le groupement forestier, à titre de bureau pour la garde forestière à partir du mois d'août ; une place de parc sera aménagée près de l'arrêt de bus de Villars-sous-Champvent. Ladite salle ne sera plus disponible à la location.

La forêt se porte plutôt bien après toutes ces années compliquées. Le bostryche n'a pas encore repris vigueur. Les soins cultureux sont en cours. Il y a beaucoup de jeunes plantations sur notre commune.

Une coupe a été faite au niveau des résineux à la fin de l'année passée. Les feuillus n'ont pas été récoltés en lien avec les mauvaises conditions météo. Le sapin blanc a été vendu à Frs : 95.- le m3. Le chêne se vend Frs : 230.- le m3 et le bois de feu Frs : 60.-

Dès la fin de cette semaine, l'entreprise COLAS – qui s'occupe de la route cantonale Yverdon-Method, va faire également le changement de bitume de la route qui traverse Villars-sous-Champvent. Les travaux préparatoires démarrent le 16 juin. Les 11 et 12 juillet aura lieu la pose de la couche finale. À la suite de ces travaux, la route cantonale pourra à nouveau être utilisée.

Mi-juillet on devrait retrouver le trafic normal dans la région. La deuxième semaine d'août la traversée de Champvent vers le goulet sera refaite à son tour par l'entreprise BOLLINI.

Une annonce paraîtra demain dans le bulletin pour annoncer aux habitants les différents travaux à venir.

Les deux classes seront occupées à plein pour la prochaine rentrée scolaire. L'UAPE fonctionne bien également : 22 places disponibles pour le repas de midi dès la rentrée. Les inscriptions seront envoyées aux parents concernés d'ici 15 jours.

L'éclairage public sera coupé du 12 au 13 août, de 23.00 à 04.00 pour participer à l'opération perséides (la nuit des étoiles filantes).

La famille DUCOMMUN a souhaité arrêter son bail à fin juin 2023. Une annonce va paraître prochainement afin de lancer la recherche d'un nouveau tenancier.

Monsieur CHAUTEMS Louis-René demande ce qu'il en est de la réfection de la rue du Soleil.

Madame PINARD Eliane précise qu'il s'agit du goulet dont elle a parlé et que cela sera fait courant août.

Monsieur GERBEX Julien demande s'il y aura plus de places de parc à Villars. Réponse de Madame PINARD Eliane qui précise qu'il n'y aura plus « le rond » du bus et qu'une place de parc sera réservée à la garde forestière, Madame Sylvaine JORAN.

---

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky précise qu'il y a des nouveautés dans la gestion des déchets spéciaux pour se prémunir des risques d'incendie ou d'accident. Un audit a été demandé et il en ressort que d'autres caisses vertes doivent être installées afin de répondre à la nouvelle directive cantonale. Actuellement il y a rupture de caisses vertes mais d'ici quelques mois le nécessaire sera fait. Concernant Essert-sous-Champvent, la commune va essayer de maintenir le plus longtemps possible la caisse verte. Mais probablement que d'ici quelques mois, il faudra déposer tous les déchets spéciaux à Champvent.

Les sacs biodégradables non labélisés ne sont pas admis dans la benne à compost. Seuls les sacs en treillis avec le logo « biodégradable » sont admis. Au Tresy c'est la même chose, la benne de la déchetterie y est emmenée régulièrement et les sacs non-labélisés peuvent s'envoler dans les environs avant la dégradation complète, ce qui n'est pas l'idéal pour la faune et la flore.

Le projet de clôture l'emplacement pour le compost a été abandonné en lien avec des questions de logistique et d'organisation pour y accéder. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky remercie chacun pour sa bonne collaboration pour maintenir ce lieu opérationnel le plus longtemps possible en y déposant uniquement des déchets appropriés : branchages et gazon.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky précise que pour le dicastère de l'eau, le dernier bout de la conduite depuis les Prés-Doux jusqu'à Vuiteboeuf est terminé.

La prochaine étape est le forage dirigé sous la voie de chemin de fer d'Essert qui sera effectué d'ici trois semaines, lorsque la voie sera fermée. Tout est mis en place pour qu'il n'y ait pas d'accident de forage afin d'éviter un affaissement.

Le réservoir des Prés-Doux qui fait la liaison entre les trois villages, devrait être opérationnel d'ici à deux ans. Les travaux vont débuter fin août début septembre. Il aura une contenance de 1600m<sup>3</sup>.

---

Monsieur URFER Cyril présente ses dicastères et précise que la STEP fonctionne bien. La forte pluviométrie de l'année passée a mis à mal les collecteurs mais tout est dorénavant réglé.

L'ARAS n'a pas généré de report de charge en lien avec la crise sanitaire pour le moment.

---

Monsieur LAMBELET José détaille en quelques mots ses dicastères. Il présente à l'aide de slides le projet de columbarium prévu au cimetière : une stèle de 14 à 16 emplacements serait prévue pour ceux qui ne veulent pas ou n'ont pas de places attitrées. Chaque emplacement peut contenir trois urnes ; il est possible de réserver un emplacement complet ou juste une place pour 1 seule urne. Le nécessaire sera fait durant l'été 2022. Un jardin du souvenir trouve sa place au centre de la stèle, afin d'y déposer les cendres « en communauté ».

Concernant les bâtiments, Monsieur LAMBELET José mentionne que le système de sonnerie de la Tour a été changé.

Monsieur DUCOMMUN Mikaël demande si c'est possible d'arrêter la sonnerie de l'école durant les vacances. Réponse positive de Monsieur LAMBELET José qui va faire le nécessaire.

Monsieur LEUEUBERGER Jean-François demande si quelque chose a été fait pour la sonnerie d'Essert-sous-Champvent. L'information avait été transmise le 30 avril afin de mentionner que depuis quelques semaines déjà, le clocher d'Essert ne fonctionnait plus. Monsieur LAMBELET José s'en étonne et mentionne avoir relancé plusieurs fois le technicien. Il s'engage à continuer de faire le nécessaire afin d'obtenir une réparation.

Madame BURRI Céline demande quand est-ce que l'encadrement de la porte arrière de l'Auberge sera terminé. Monsieur LAMBELET José annonce que les



réparations sont terminées.

---

Monsieur Olivier PONCET, syndic, explique à l'assemblée que Monsieur PONCET Axel a donné sa démission. À la suite de la parution d'une annonce, la Commune a reçu 5 postulations dont deux d'habitants de Champvent.

Concernant les statuts du SDIS, refusés par les membres du Conseil lors du dernier Conseil, 7 autres communes ont refusé lesdits statuts. Il a été proposé par le comité directeur, un avenant aux statuts actuels afin de pouvoir démarrer le projet des jeunes pompiers début 2024. Une deuxième étape aura lieu avec la révision des statuts

La Commune a reçu plusieurs téléphones en lien avec la situation actuelle en Ukraine, d'habitants souhaitant avoir des informations quant à l'attribution des places dans les abris antiatomiques. Monsieur PONCET Olivier précise que la mise en service des abris est décidée par la Confédération. Dès la décision, la commune a quatre jours pour libérer les abris et les rendre opérationnels. C'est le Canton qui attribue les places. La distribution des pastilles d'iode n'a lieu qu'en cas d'accident nucléaire. La Commune a dû prévoir un plan de distribution.

Monsieur PONCET félicite Madame GLAUSER Sabine qui a été réélue au Grand Conseil. Un présent lui est remis et l'assemblée applaudit chaleureusement.

Il remercie également Monsieur PONCET Axel pour ses 5 ans en tant qu'aide administratif. Il reçoit également un présent et l'assemblée applaudit à nouveau.

Monsieur PONCET Olivier félicite Madame SKRIVERVIK pour ses 17 années au service du Conseil Général de la Commune. Il la félicite pour la qualité de sa présidence. L'assemblée applaudit longuement l'intéressée. Un présent lui sera offert lors du prochain Conseil.

Monsieur PONCET Olivier remercie la commission de gestion et les membres du bureau communal pour leur excellent travail. Il remercie également ses collègues de la Municipalité.

Monsieur PONCET Olivier insiste sur l'excellente ambiance qui prévaut à chacun des Conseils, mais tout spécialement lors de la séance de ce jour, sachant que le sujet principal, l'aménagement du territoire était très délicat. Il remercie chacun des membres du Conseil pour le respect mutuel lors de chaque intervention. L'assemblée applaudit à nouveau.

## **11. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Monsieur AUBERT Gautier demande si une autre salle que celle de Champvent pourrait accueillir le Conseil Général de la Commune. Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise qu'en lien avec le nombre actuel de membres du Conseil, à savoir 64, le nombre de places de parc n'est pas suffisant ailleurs si tous les membres doivent se déplacer.

Monsieur CLEMENT Sacha prend la parole et remercie Madame SKRIVERVIK

Anja pour son investissement et sa bonne humeur lors des Conseils et des dimanches de votations. Il souligne également la grande rigueur et les connaissances approfondies de Madame SKRIVERVIK concernant les rouages du Conseil Général.

Il s'exprime également quant au comptoir de Champvent. A l'occasion des 10 ans de la fusion des trois communes, un comptoir est organisé le 27 août 2022. Chaque société locale qui le souhaite va présenter ses activités aux visiteurs d'une façon ludique et conviviale. Le programme est en cours de finalisation et sera publié sur le site « [comptoirdechampvent.com](http://comptoirdechampvent.com) ».

La commune offre un repas à midi pour tous les habitants des trois villages. Les entreprises et artisans de la commune peuvent également occuper un stand. Il y a plus de 25 artisans et entrepreneurs susceptibles de venir.

Monsieur SIMONIN Patrick, député de Rances, viendra également faire une allocution sur le bénévolat dans le canton. Intervention organisée dans le cadre d'une table ronde.

Un tout ménage va être distribué avant les vacances d'été afin de présenter le projet.

Madame SKRIVERVIK Anja remercie la secrétaire du Conseil pour les quelques années de collaboration vécues dans une ambiance chaleureuse et toujours efficace.

La Présidente sortante remercie également les membres du bureau : Monsieur KORF Alain, longtemps vice-président, Monsieur CLEMENT Sacha, nouveau Président qui a pris à bras le corps ses nouvelles fonctions, ainsi que tous les scrutateurs : Mesdames GLAUSER Sabine, BURGAT Nadia, PAILLARD JOSIANE, PINARD Anne-Marie, ROULET Christine, Messieurs STUTZ Samuel, THONNEY Raphaël, RUPPANNER Bernard, MAYOR Etienne, GERRETTI Dominique, CHAUTEMS Frédéric.

Madame SKRIVERVIK Anja, remercie ensuite tous les membres du bureau communal : Monica, Florence, Axel, avec un merci tout particulier à Marie qui a la responsabilité du greffe communal. La collaboration a toujours été de grande qualité.

La commission de gestion est ensuite remerciée pour la qualité de son suivi des dossiers financiers et la diversité de ses rapports, ce qui en rend la lecture beaucoup plus aisée.

Madame SKRIVERVIK Anja remercie ensuite tous les membres de la Municipalité dans sa composition actuelle et dans ses compositions précédentes. Elle mentionne la qualité de la collaboration et le respect présent dans chacun des échanges. Elle tient à préciser le travail fait en amont des séances du Conseil par les Municipaux afin de nous présenter des dossiers très clairs et précis.

Un merci particulier est transmis au syndic, Monsieur PONCET Olivier pour la bonne entente tout au long de ces années.

Un dernier remerciement est adressé aux membres du Conseil pour leur respect

des institutions et des uns et des autres lors des prises de paroles. Elle félicite chacun pour la qualité des interventions qui restent centrées sur le sujet et ne contiennent pas d'attaques personnelles. Madame SKRIVERVIK Anja mentionne encore le dynamisme de la commune de Champvent et s'en réjouit pour les générations futures.

Une verrée est organisée à l'Auberge.

La Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.45

La Présidente :

  
Anja Skrivervik



La Secrétaire :

  
Stéphanie Gavin

